



ANNONCE DE COURSE * RÉGIONALE

2 Régionales de CO Pédestre Moyenne distance

27 février 2022

CHAMBON LA FORET



INFORMATION GÉNÉRALES

Organisation : ASCO
Directeur de course : Franck REINEN
Arbitre : Hugo HEULINE

Contrôleur des circuits : Régis FLAMENT
Traceur en Formation : Eric DAVID et Franck REINEN
GEC : Franck REINEN

COURSE COMPTANT POUR
LE CLASSEMENT NATIONAL

OUI



CARTE

Nom : L'étang à Madame
Relevés : 2014 Mise à jour 2022
Cartographe : Claude FLAMENT

Échelle : 1/10 000

Équidistance : 2,50 m

Type de terrain : Vallonnée. Alternance de forêt typique orléanaise et de zone de fougères



ACCÈS

Fléchage : Croisement D109 et route de Constantine à Chambon la Forêt
48°03'25.0"N 2°16'41.1"E

Distance parking-accueil : Sur place
Distance accueil-départ : 1 km
Distance arrivée-accueil : Sur place



HORAIRES

Accueil : 8h30
Départ : De 9 h00 à 11h00 et 11h30 à 13h30
Pas d'horaires prédéfinis.

Fermeture des circuits : 15h00



CIRCUITS

Nombre de circuits compétition : 5
Nombre de circuits initiation : 5



RÉSULTATS

Sur place et sur www.asco-orleans.fr
Pas de remise de récompense.



TARIFS

Pour chaque course :

Licenciés (FFCO, UNSS, UGSEL) : 19 ans et plus : 7 € 18 ans et - : 5 euros

Non-licenciés : 19 ans et plus : 10 euros 18 ans et - : 8 euros (délivrance d'un Pass'découverte niveau jaune maximum)

Non-licenciés : 19 ans et plus : 20 euros 18 ans et - : 18 euros (délivrance d'un Pass'compétition niveau orange et Violet)

Location de puce : 2 euros



INSCRIPTIONS

LE PASS SANITAIRE EST OBLIGATOIRE ET SERA CONTRÔLÉ À L'ACCUEIL.

Pour les licenciés FFCO : jusqu'au 20 Février 2022 sur le site de la FFCO

<http://licences.ffcoorientation.fr/inscriptions/2241/> et <http://licences.ffcoorientation.fr/inscriptions/2245/>

Pour les non licenciés FFCO : soit par courrier à Monsieur Franck REINEN

1 Passage Jacques PELLETIER – 45140 ORMES – Tél : 06.62.52.18.22

Soit par e-mail à asco4504@hotmail.com

Soit sur place à partir de 8h30 dans la limite des cartes disponibles

!/ \ Pour être chronométré vous devez obligatoirement présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition de moins d'un an.

